

EXTRAIT DES DECISIONS
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°04-2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	5
Présents	3
Pour	3
Contre	0
Non participation au vote	0

L'an deux mille dix-sept,

le dix avril à onze heures trente,

le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, président.

Etaient présents : Messieurs Charles de COURSON, Jean-Raymond EGON, et madame Frédérique SCHULTHESS.

OBJET: REAMENAGEMENT D'UN EMPRUNT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1424-27,

Vu la délibération n°10/2015 du 22 mai 2015 du conseil d'administration donnant délégation de compétence au bureau,

Vu le rapport du président du bureau du conseil d'administration,

Le bureau, après en avoir délibéré,

● **DECIDE** de rembourser par anticipation le capital restant dû auprès du Crédit Agricole au titre du contrat 9523, après l'échéance du 15 avril 2017, pour un montant de 758 091,39 € et de se refinancer auprès de la Banque Postale aux conditions suivantes :

- Montant refinancé : 758 091,39 €
- Score Gissler : 1A,
- Taux fixe de 1,08%,
- Durée : 11 ans,
- Commission d'engagement : 0,10% du montant,
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours,
- Périodicité trimestrielle avec échéances constantes,
- Remboursement anticipé autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle,
- Versement des fonds à la demande de l'emprunteur jusqu'au 02/06/2017 avec un versement automatique à cette date.

● **AUTORISE** le président à signer les actes relatifs à cette décision.

ACTE REÇU LE

10 AVR. 2017

PREFECTURE DE LA MARNE
M. A. C. L.

Le Président

Charles de COURSON

